



CERTIFICAT DE DÉPÔT DE FONDS ÉTABLI À L' OCCASION DE LA CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ

Nous, CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE, Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier. Société anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance, ayant son siège social 19, rue du Louvre 75001 Paris, et dont le Capital s'élève à 795 368 380 Euros, immatriculée sous le numéro 382 900 942 RCS Paris, Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 005 200.

Certifions avoir reçu en dépôt la somme de (Montant en chiffres et en lettres) 7500 €
Sept mille cinq cent euros euros

Par chèque, sous réserve d'encaissement

- Monsieur/Madame Chèque n°
- Tiré sur la banque. euros
- Monsieur/Madame Chèque n°
- Tiré sur la banque. euros

Par virement .

- Monsieur/Madame GUENIAIS Bernard 7500 euros

Par espèces

- Monsieur/Madame euros

Représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs de la forme juridique en formation (Nom de la société, et adresse complète) 2C SOLAX

14, avenue des Bords 94510 Le Guerno En Brie

Sur le compte bloqué « dépôt de capital » n° 9000 00600 00092 08 000 466 333

et avoir constaté la concordance entre ces versements et les sommes indiquées comme versées par chaque associé sur la liste de ceux-ci qui lui a été présentée.

Le montant des apports en numéraire représente 50 % du capital d'un montant de (Montant capital en chiffres) 15000 euros.

Cette somme restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires.

Fait en quatre exemplaires

A Guerno En Brie, le 11/06/2009

Signature de la personne habilitée et cachet